



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 9 JUIN 2020

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 17 H30

Convoqué le : 04/06/2020

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Sylvie BAJOLET

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE-PONZO, Sylvie BAJOLET, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

Absent excusé :

Absent :

Procuration :

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25/05/2020:

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion de 25/05/2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES:

Le Maire précise que les commissions communales ne peuvent être composées que de membres du Conseil Municipal. Si on veut y ajouter d'autres personnes elles deviennent un comité consultatif. Après discussion, il est décidé de former deux commissions communales et trois comités consultatifs.

Commissions communales :

Finances : rapporteur Marie BODY

J. Nivon – G. Nelh – M. Body – J. Plantevin – L. Mège – E. Lopes Cardozo

Voirie – Travaux – Urbanisme : rapporteur G. Nelh

J. Nivon – G. Nelh – M. Body – L. Mège – S. Bajolet – E. Lopes Cardozo

Comités consultatifs :

Fleurissement : rapporteur A. Donzet

J. Nivon - A. Donzet – D. Bölling – F. Labussière – C. Perrouse + d'autres personnes qui le souhaitent



Site et bulletin communal : rapporteur Ernst Lopes Cardozo

J. Nivon - Dorothée Bölling – L. Mège - Ernst Lopes Cardozo – M. Bonin + d'autres personnes qui le souhaitent

Espace naturel sensible : rapporteur Ernst Lopes Cardozo

J. Nivon – G. Nelh – A. Donzet – D. Bölling - L. Mège – A. Ponçon – R. Malone + d'autres personnes qui le souhaitent.

2 – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEE PAR Mme VALOIS :

Une demande de permis de construire a été déposée en Mairie pour une construction sur la parcelle C 747 (parcelle ou se trouve aujourd'hui l'alambic). Le terrain, actuellement propriété de Bernard Ducros, est en cours de vente à Mme Valois qui souhaite y installer son habitation et son atelier de céramique. Après avoir rappelé que le projet se situe dans la zone constructible de la carte communale, Gérard donne des précisions : deux bâtiments, un pour l'atelier boutique d'environ 30 m2 et le second pour l'habitation d'une surface de 70 m2. Les constructions sont sur un seul niveau et conçus en ossature bois avec un bardage extérieur en mélèze et des toitures horizontales végétalisées, l'architecte mettant en avant le coté environnemental et écologique de son projet. Après échange, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité sur ce projet.

3 – DEPOT D'UN DOSSIER « AMENDES DE POLICE 2020 » :

Le Maire annonce qu'il est possible de déposer auprès du Département une demande d'aide financière dans le cadre des « amendes de police 2020 » sachant que les projets soumis doivent être liés à la sécurité sur la voie publique. Il propose de soumettre la réalisation de mains courantes dans la rue des Marches de Pierre et dans la Calade. La Commune dispose de devis pour ces travaux d'un montant total de 6455 € HT (4280 € HT pour La Calade, 2175 € HT pour la rue des Marches de Pierre). A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour cette demande de subvention en priorisant la main courante double prévue dans la rue des Marches de Pierre.

4 – PONT ROMAIN :

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 29/04/2019, des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département de la Drome et de la Région AURA pour la conservation des ruines du Pont Romain. Il s'agit d'un premier dossier d'un montant de 12 237 € HT pour missionner un architecte spécialisé qui devra mettre sur pied le dossier de consultation des entreprises. Le Département et la DRAC ont donné une réponse favorable à hauteur de 40 % chacun. Reste 20 % à charge de la Commune (2447 €) qui doivent être pris en charge par l'ASPDA. A l'unanimité, le Conseil donne son accord sous



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

réserve d'un engagement écrit de l'ASPDA avant de signer la lettre de commande à l'architecte. Le Maire précise qu'il va adresser sans tarder une lettre à la Présidente de l'association. A noter enfin que la Commune fait l'avance de la TVA pour cette opération.

5 – AIDE EXCEPTIONNELLE AU PSMS :

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente du PSMS (Pole Sanitaire et Medico Social du Pays Nyonsais – Baronnies) qui rappelle l'engagement exemplaire de l'ensemble des personnels de la structure pendant l'épidémie de COVID 19 que nous venons de traverser. Pour les remercier, l'association a décidé de leur verser une prime exceptionnelle de 500€ pour un temps plein mais, à ce jour, aucune aide des pouvoirs publics n'est annoncée pour le secteur de l'aide à domicile. En conséquence, elle demande une aide exceptionnelle des Communes membres à hauteur de 1 € par habitant. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour une aide de 3 € par habitant soit 354 €.

6 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Afin de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs, la Direction Générale des Finances Publiques demande au Conseil Municipal de proposer une liste de 24 noms dans laquelle elle désignera les douze membres de cette commission : six membres titulaires et six membres suppléants. Cette commission est mise en place pour la durée du mandat municipal 2020 – 2026. Les propositions sont :

Emile Mallet, Gérard Nelh, Marie Body, Denis Clément, Guy Rouvier, André Ponçon, Claudette Favier, Ernst Lopes Cardozo, Monique Favier, Robert Simon, Michel Perrouse, Dany Corréard, Daniel Grandin, Pierre Mège, Bernard Ducros, Michelle Franchet, Adrien Donzet, Christopher Bölling, Louis Mège, Jean Louis Body, Fabrice Arnaud, Jacky Donzet, Jean François Faure et Christelle Mège.

La séance est levée à 20 heures